Programme de réhabilitation des services écosystémiques des tourbières du Jura face au changement climatique

LIFE 21-CCM-FR-004238-RestituO

Organisme responsable

REGLEMENT DE CONSULTATION

Travaux de réhabilitation du fonctionnement hydrologique des marais du Montrinsans
T3.1-24-5-118 / T3.2-24-5-120

Lieu : LABERGEMENT-SAINTE-MARIE (25)

Décembre 2025

CONTACT
Céline MAZUEZ
Amis de la réserve naturelle du lac de Remoray
06 81 06 87 09
c.mazuez@reserveremoray.fr

Bénéficiaire coordinateur

Conservatoire d'espaces naturels Franche-Comté

Bénéficiaires associés

EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue

Parc naturel régional du Haut-Jura

EPAGE Doubs Dessoubre

les amis de la réserve naturelle du lac de remoray

Avec le soutien financier de

Life

agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Ministère de la Transition Écologique

ADEME

Région Bourgogne Franche Comté

Doubs le Département

Jura le Département

Table des matières

1 REGLEMENT DE LA CONSULTATION 3
1.1 Maître d'ouvrage 3
1.2 Objet de la consultation 3
2 LOCALISATION DU PROJET 4
3 TRANCHE ET LOTS 4
4 CONTENU ET RENDU DES PROPOSITIONS 4
4.1 Contenu de l'offre 4
4.2 Date limite de candidature 5
4.3 Modalité d'envoi de l'offre 5
5 CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES 5
6 DUREE DE VALIDITEE DE L'OFFRE 6
7 DEMARRAGE DE LA MISSION/ INTERRUPTION 6
8 RESILIATION DU MARCHE 6

1 REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1.1 Maître d'ouvrage

Le maître d'ouvrage est :
Les Amis de la réserve naturelle du lac de Remoray
LIFE21CCM/FR 074238 - RestituO
Organisme privé, association
Siège social : 28 rue de Mouthe, 25160 LABERGEMENT SAINTE MARIE
Tel : 03.81.69.35.99

N° SIRET : 33321086200020
Représenté par son Président François Chanal

La personne habilitée à donner les renseignements est :
Céline Mazuez (absente entre le 22 décembre 2025 et le 2 janvier 2026)
Téléphone fixe : 03.81.69.78.23

Mel : c.mazuez@reserveremoray.fr

1.2 Objet de la consultation

Les Amis de la réserve naturelle du lac de Remoray (ARNLR), gestionnaire de la réserve naturelle éponyme et, pour le compte du Parc naturel régional du Haut-Jura, chargée de l'animation Natura 2000 du site « Vallons de la Drésine et de la Bonavette » où se trouvent les travaux de réhabilitation.

Les ARNLR sont une structure bénéficiaire associée du programme européen LIFE Climat qui permet d'engager un vaste programme de réhabilitation des tourbières, en vue de la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre.

La zone de travaux est totalement intégrée dans :
- Le site sous arrêté de protection de biotope « Ecrevisse à pattes blanches Et faune patrimoniale associée » ;
- le site européen Natura 2000 « vallons de la Drésine et de la Bonavette » du Parc naturel régional du Haut-Jura ;
- le site international Ramsar « tourbières et lacs de la montagne jurassienne ».

Les parcelles concernées par le chantier se situent sur la commune de Labergement-Sainte-Marie et appartiennent à Gérard et Jean Vionnet. Le secteur est géré et animé par les ARNLR.
L'intervention s'effectue dans un milieu naturel peu portant.

Le présent règlement de consultation a pour but de définir le contenu et les modalités de formulation et de choix des offres. Il est accompagné du cahier des charges technique.

Les travaux consistent en la réalisation de travaux de réhabilitation consistant à la neutralisation de fossés de drainage.

L'entrepreneur devra se conformer strictement aux prescriptions du maître d'ouvrage, dans le cadre de ces réglementations, tout manquement pourra être sanctionné juridiquement par une personne assermentée de la Police de la Nature ou de la Police de l'Eau.

Le descriptif des travaux est détaillé dans le cahier des charges technique.
En l'absence de cahier des clauses administratives particulières, c'est le CCAG qui fait foi.

Type de consultation : procédure adaptée – 1 seul lot constitué d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle

2 LOCALISATION DU PROJET

Les travaux concernent un ensemble tourbeux situé sur la commune de Labergement-Sainte-Marie (25). **FIGURE 1.**

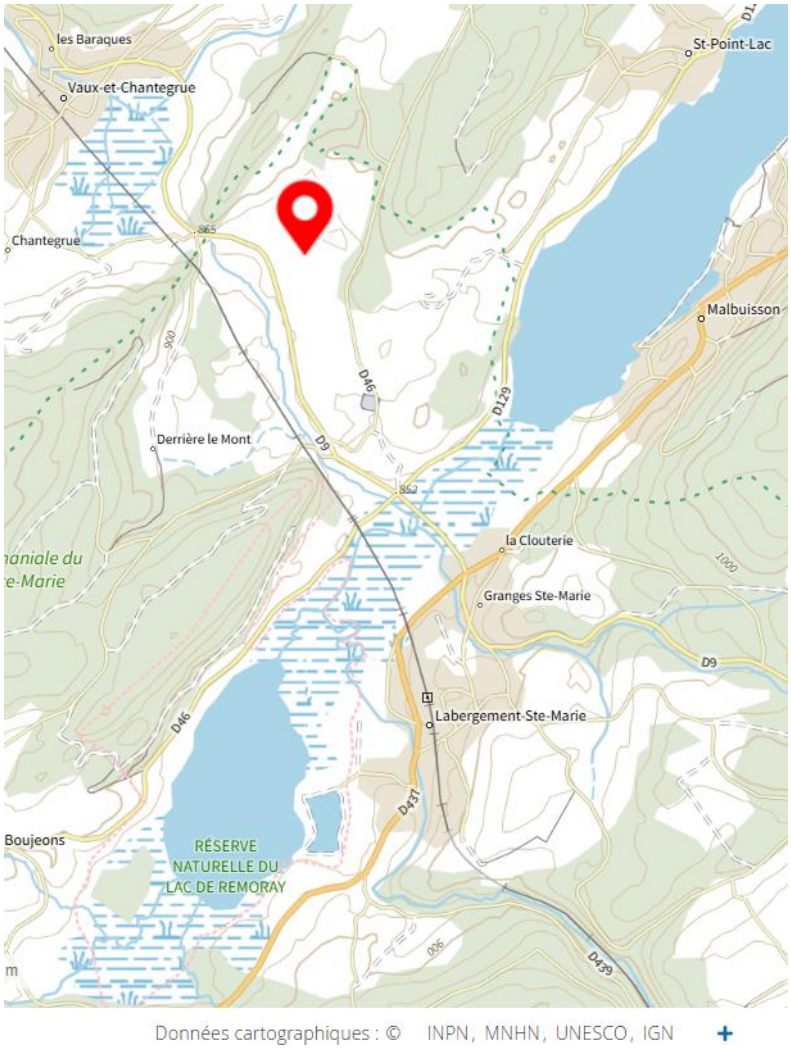

Figure 1: Localisation des travaux

3 TRANCHE ET LOTS

Le marché ne constitue qu'un seul lot en vertu de l'application de l'article L. 2113-11 du code de la commande publique [Absence d'allotissement en lots séparés].

Le marché est constitué d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle. Variante possible.

4 CONTENU ET RENDU DES PROPOSITIONS

4.1 Contenu de l'offre

- La lettre de candidature (DC1), mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement, et dans ce dernier cas, faisant apparaître les membres du groupement (imprimé DC4 à jour ou équivalent). En cas de candidature émanant de groupements de prestataires, la lettre de candidature sera signée par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité.
- La déclaration du candidat individuel ou des membres du groupement (DC2).
- Une attestation des impôts indiquant que le candidat retenu a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (DC7).
- Une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale de moins de 6 mois.

- Une note technique, explicitant clairement comment le candidat compte réaliser les travaux, en particulier les références de travaux similaires
  - Les moyens humains et matériels mis en œuvre (formation, expérimentation des personnels, nombre de personnes et compétences…) ;
  - Les moyens matériels utilisés : spécialisation du matériel, portance ;
  - Le mode de conduite du chantier, le mode de stockage et d'apport des matériaux, les accès à définir, l'usage de produits susceptibles d'impacter l'environnement, les précautions proposées pour s'assurer de ne pas impacter le milieu naturel, le franchissement de fossés éventuels ou de zones sensibles.
  - Le calendrier prévisionnel le plus précis possible.

- Un devis détaillé daté et signé sera établi séparément. Les montants devront figurer HT et TTC.

- Tout document jugé utile pour expliciter et compléter l'offre, et strictement en lien avec l'offre, le cahier des charges signé.

- Une attestation signée du maître d'ouvrage de visite des travaux : visite obligatoire sur place, **sur rendez-vous à partir du 5 janvier 2026** (contact Céline Mazuez : c.mazuez@reserveremoray.fr, absente entre le 22 décembre 2025 et le 2 janvier 2026)

4.2 Date limite de candidature

Les propositions devront parvenir au plus tard pour le : **vendredi 23 janvier 2026 à 18h00.**

4.3 Modalité d'envoi de l'offre

Les dossiers seront envoyés de manière dématérialisée à l'adresse suivante c.mazuez@reserveremoray.fr
(Veuillez noter l'absence de relevé de la boite mail entre le 22 décembre 2025 et le 02 janvier 2026)

Objet :
Programme Life Climat tourbières du Jura
Travaux de réhabilitation du fonctionnement hydrologique des marais du Montrinsans (Labergement-Sainte-Marie – 25)

5 CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué au moyen des critères suivants, pondérés comme suit :

- Prix (45 %) la note obtenue sera égale à la formule suivante : Nprix = 45 x coût minimum / coût candidat (avec coût minimum = offre proposée au tarif le plus bas et coût candidat = offre tarifaire du candidat).
- Valeur technique (55 %) : Ntech = 55 x valeur technique du candidat / meilleure valeur technique (avec meilleure valeur technique = meilleure valeur technique sur 100 points et valeur technique du candidat notée sur 100 points). Critères évalués :
  - procédés d'exécution et dispositif environnemental du mémoire technique : description des itinéraires techniques, du type de matériau utilisé, de la mise en œuvre du chantier… (25 points),
  - caractéristiques techniques des engins mis en œuvre et des matériaux utilisés - hors caractéristiques impératives (25 pts) ;
  - références similaires (15 pts) ;
  - pertinence, cohérence et qualité du mémoire technique en regard du cahier des charges (10 pts) ;
  - moyens humains et matériels mis en œuvre (10 pts) ;

- prise en compte des contraintes environnementales (10 pts)
- pertinence du calendrier (5 pts),

Le mieux-disant sera le candidat obtenant la meilleure addition des deux critères Nprix + Ntech (note sur 100 points).
Les ARNLR se réservent la possibilité de négocier avec les candidats.

6 DUREE DE VALIDITEE DE L'OFFRE

L'offre présentée par le prestataire ne le lie que si l'acceptation de l'offre est notifiée par les ARNLR dans un délai de 3 mois à compter de la date limite de remise des propositions.

7 DEMARRAGE DE LA MISSION/ INTERRUPTION

Le prestataire choisi prendra contact avec l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dans un délai maximum de 15 jours à partir de la date de réception de l'ordre de service lui notifiant l'engagement de sa mission afin de valider ensemble le calendrier des travaux.

La mission prend fin à compter de l'achèvement complet des travaux, accepté par le maître d'ouvrage.

En cas d'interruption prévue du chantier, l'entrepreneur avisera le maître d'ouvrage 24 heures au moins avant l'arrêt des travaux. De la même façon, il préviendra au moins 24 heures (ouvrées) avant la reprise des travaux.

Le maître d'ouvrage pourra ordonner l'arrêt du chantier s'il juge que les conditions (atmosphériques, techniques ou autres) ne sont pas compatibles avec une bonne exécution. L'entrepreneur devra arrêter immédiatement sans pouvoir prétendre à aucune indemnité du fait de cette interruption.

8 RESILIATION DU MARCHE

Le maître d'ouvrage pourra, en cas de réalisation non conforme, procéder à la résiliation du présent marché après l'envoi, à cet effet, au prestataire, d'une lettre recommandée avec accusé de réception, après un préavis d'un mois.

Il pourra en outre exiger un reversement à son profit de toute ou partie des sommes déjà versées.

Le prestataire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Une médiation et un accord entre les deux parties pourront néanmoins être recherchés.